

CHALLENGE DU CAPITAINE ADOC

REGLEMENT

De quoi s'agit-il ?

Le challenge du Capitaine ADOC a été mis en place par la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Tennis dès le début de la saison sportive 2020, dans le but de valoriser la compétition libre dans nos clubs.

Ce challenge a pour objectif de récompenser les 3 enseignants de clubs qui ont recensé le plus grand nombre de matchs de compétition libre dans ADOC sur la saison sportive.

L'attribution des aides aura lieu à l'issue de la saison sportive, selon la répartition suivante :

- Enseignant 1^{er} : 500 €
- Enseignant 2^{ème} : 300 €
- Enseignant 3^{ème} : 200 €

NB : selon le statut de l'enseignant, la somme est attribuée de la façon suivante :

- Enseignant libéral : la somme est directement versée à l'enseignant sur production d'une facture ;
- Enseignant salarié : la somme est fléchée vers le club qui la reversera dans son intégralité à l'enseignant.

Qui peut participer ?

Ce challenge concerne les matchs de compétition libre pour les enfants U 10 de niveau orange ou vert et les jeunes de 11 à 18 ans de niveau vert, licenciés FFT en Bourgogne-Franche-Comté. Ce challenge ne concerne que les matchs de compétition libre organisés et homologués dans nos clubs par les enseignants de Bourgogne-Franche-Comté.

Comment les points sont-ils comptabilisés ?

Chacun des matchs de compétition libre homologué dans ADOC par l'enseignant rapporte un point à ce dernier. Le décompte des points prend uniquement en compte les matchs homologués dans ADOC et organisés sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

